

Public

- Tout public

Prérequis

- Sans objet

Modalités d'admission

- Sur dossier, entretien
- Tests de positionnement

Durée

- 350 heures

Modalités et méthodes pédagogiques

- Présentiel
- En langue française
- Alternance de séances de face à face, mises en situations professionnelles, individualisation, activités en autonomie, simulation, ludo-pédagogie, ...

Qualité des formateurs

- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis

- Attestation de fin de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter

www.aftral.com

0809 908 908



TITRE PROFESSIONNEL

Maçon en Voirie et Réseaux Divers (MVRD)

Objectifs généraux

- ◆ Réaliser les travaux de préparation et réaliser les couches structurantes d'une voirie
- ◆ Construire des ouvrages de petite maçonnerie et poser des éléments manufacturés de voirie
- ◆ Construire les réseaux enterrés de faible profondeur en tranchée ouverte

Les plus de la formation

- ◆ Des moyens matériels performants et innovants
- ◆ Une formation active et inter active avec des cas pratiques et des mises en situations professionnelles
- ◆ Remise d'une documentation complète et ciblée



Mode d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, études de cas, quizz, ...
- ◆ Evaluation finale sanctionnée par le passage d'une session de validation

Validation

- ◆ Titre professionnel MVRD, si résultat positif
- ◆ Niveau : 3
- ◆ Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Si échec au titre, possibilité de délivrance de CCP suite à la délibération du jury
- ◆ Equivalences, passerelles, débouchés : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38080/>
- ◆ Code RNCP : 38080
- ◆ Certificateur : Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion (date de décision : 30/09/2023)
- ◆ Code Certif Info : 115515
- ◆ AI PR « Opérateur » si résultat positif au test
- ◆ Niveau : 3
- ◆ Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- ◆ Equivalences, passerelles, débouchés : Sans objet
- ◆ Code RNCP/RS : Non inscrit
- ◆ Code Certif Info : 85567
- ◆ Avis nominatif et individuel indiquant l'habilitation électrique BF/HF Exécutant. Un recyclage est à dispenser selon une périodicité recommandée de 3 ans, à définir par l'employeur conformément à la norme NFC 18-510
- ◆ Sans niveau spécifique
- ◆ CACES® R482 catégorie A si résultat positif aux tests
- ◆ Sans niveau spécifique
- ◆ Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- ◆ Equivalences, passerelles, débouchés : <https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/7040>
- ◆ Code RS : 7040
- ◆ Certificateur : Institut National Recherche Sécurité (date de décision : 31/01/2025)
- ◆ Code Certif Info : 106653



Agrément

- ◆ Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires (AI PR)/GLOBAL Certification®(CACES)

PROGRAMME

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
0	Identifier les objectifs et étapes de la formation	/
- Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels - Présentation de la formation - Modalités pratiques - Tour de table		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	Appliquer les règles de sécurité liées à la proximité des réseaux et des engins sur le chantier	35 h 00
- CACES® R482 catégorie A (mini-pelle, compacteur) (21 h 00) - Théorie - Pratique de la conduite en sécurité des engins - Gestes de commandement (guidage, levage) - Tests finaux - AIPR niveau « Opérateur » (7 h 00) - Formation à l'intervention à proximité des réseaux - Test final - Habilitation électrique BF/HF (7 h 00) - Formation à l'habilitation électrique BF- HF selon la norme NF C 18510 (amendement 1) - Test final		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Engins de chantier Aire d'évolution

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	AT 1 : Réaliser les travaux de préparation et réaliser les couches structurantes d'une voirie	91 h 00
- Réalisation des opérations préalables aux interventions en sécurité sur un chantier d'un aménagement urbain ou rural - Réalisation des implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux - Suivi des terrassements et du réglage mécanique de couches structurantes de voiries ou le remblaiement de tranchées - Réglage manuel des couches structurantes d'une partie de voirie - Compactage de couches structurantes d'une partie de voirie ou le remblai d'une tranchée de faible profondeur		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques Zone d'évolution Engins et outils
<i>Evaluation : Evaluation Passée en Cours de Formation de l'Activité-Type 1</i>		

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
3	AT 2 : Construire des ouvrages de petite maçonnerie et poser des éléments manufacturés de voirie	105 h 00
- Construction de petits ouvrages maçonnés d'un aménagement urbain ou rural - Installation de pavés et de dalles manufacturées - Réalisation d'un dallage béton pour un ouvrage de voirie d'un aménagement urbain ou rural - Mise en œuvre des produits manufacturés de type bordures, caniveaux		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques Zone d'évolution Engins et outils
<i>Evaluation : Evaluation Passée en Cours de Formation de l'Activité-Type 2</i>		

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
4	AT 3 : Construire les réseaux enterrés de faible profondeur en tranchée ouverte	84 h 00
- Installation des gaines, des fourreaux et des chambres de tirage pour les réseaux courant faible - Installation des gaines et des chambres de tirage pour les réseaux courant fort - Installation d'un collecteur d'eaux pluviales et réalisation des branchements		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques Zone d'évolution Engins et outils
<i>Evaluation : Evaluation Passée en Cours de Formation de l'Activité-Type 3</i>		

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
5	Evaluer les acquis de la formation	35 h 00
- Epreuve de synthèse : - Mise en situation professionnelle, - Entretien technique avec le jury - Entretien final sur le dossier professionnel		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
		Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques Zone d'évolution Engins et outils

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
6	Bilan et synthèse de la formation	/
- Bilan - Synthèse - Evaluation de satisfaction		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
		Salle équipée d'un ensemble multimédia

En cas de réalisation des tests CACES® en dehors d'un centre AFTRAL certifié, les moyens techniques joints sont à mettre à disposition afin de répondre aux exigences de tests CACES®.

CACES® R482

Annexe 1 : Moyens, locaux et matériels

**Dans le cas de tests réalisés en « intra » ou sur une plateforme de tests louée ou mise à disposition,
la signature de l'offre de formation vaut acceptation du présent document,
celui-ci vaut convention de mise à disposition.**

EXIGENCES RELATIVES A L'ORGANISATION DES EPREUVES DE TESTS CONDUISANT A LA DELIVRANCE DU CACES®

- Durée de mise à disposition : elle correspond à la durée de l'offre de formation.
- Périodes de mise à disposition exclusive : elles sont identiques à la durée de l'offre de formation.
- Accord pour la mise en place des circuits de déroulements des tests : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à mettre en place des circuits de déroulement de tests CACES® tels que définis dans les Recommandations et annexes.
- Autorisation non restrictive d'accueil de tiers (candidats, personnels, auditeurs, certificateur COFRAC ...)
- Conditions d'accès et de stationnement des équipements utilisés pour les tests : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à organiser l'accès et le stationnement des engins utilisés pour le passage des tests.
- Autorisation de communication et de publicité pour les activités CACES® : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à communiquer sur ses activités CACES®, sous réserve du respect de toutes réglementations applicables, et de ne pas engager la responsabilité de l'entreprise d'accueil.

Dans le cas de tests réalisés en « intra » ou sur une plateforme de tests louée ou mise à disposition, les pièces permettant de justifier de l'adéquation du site aux exigences du référentiel de certification doivent être archivées dans le dossier de la session de test

- Moyens requis : installations, équipement, surface et matériels nécessaires à la réalisation des tests + les documents réglementaires des engins utilisés
- Déclinaison des zones de déroulement de test et des circuits par catégorie

« Extrait Recommandation R482 »

*Lorsque les épreuves sont réalisées dans une entreprise utilisatrice, le chef de cette entreprise et le dirigeant de l'OTC doivent procéder à une inspection commune des lieux de travail, des installations et des matériels mis à la disposition de l'OTC afin d'analyser les risques liés à l'interférence entre les activités de l'OTC et celles de l'entreprise. Ils arrêtent alors, d'un commun accord et avant le début de l'intervention, **un plan de prévention** écrit comportant les mesures à prendre par chacun pour prévenir les risques identifiés.*

Lorsque les épreuves sont réalisées sur un chantier soumis à coordination SPS, le PPSPS de l'entreprise de travaux doit mentionner l'intervention de l'OTC et indiquer les mesures prises pour prévenir les risques identifiés.

Dans les deux cas, une attention particulière doit notamment être portée :

→ à la vérification conjointe des conditions d'assurance du testeur de l'OTC et des salariés de l'entreprise durant la réalisation des tests CACES®,

→ à la vérification par l'entreprise de la portée et de la validité de l'autorisation de conduite du testeur,

→ au respect des obligations réglementaires applicables à l'engin de chantier et aux accessoires de levage éventuels, notamment lorsqu'ils appartiennent à l'entreprise et sont prêtés ou loués à l'OTC (voir 3 / 3 / 1 / 2 §1) :

- *maintien en état de conformité, matérialisé par la remise à l'OTC d'un certificat de conformité établi par le chef de l'entreprise à chaque mise à disposition,*
- *maintien en état de conservation, attesté par un rapport de vérification générale périodique valide, vierge ou complété par un document attestant de la levée des observations,*
- *présence d'une notice d'instructions*

Equipements, surfaces et matériels pour réaliser les épreuves théoriques et pratiques des CACES® R482

Locaux

- Une salle aérée, éclairée et maintenue à une température de confort, équipée de chaises et tables en nombre adapté (au minimum pour 7 personnes), avec une source d'eau potable permettant de délivrer au moins 3 litres d'eau fraîche par personne et par jour
- Un local adapté permettant de changer de vêtements, préchauffé en hiver pour être à température à l'arrivée des salariés le matin
- Des sanitaires hommes et femmes séparés, aérés, éclairés et chauffés, disposant d'une arrivée d'eau chaude pour se laver les mains.

Moyens

Cat A	<u>Engin représentatif :</u> • Pelle hydraulique à chenilles ou sur pneumatiques avec godet rétro • Equipée pour le levage de charges • 5 t ≤ Masse ≤ 6 t Et • Motobasculeur sur pneumatiques • 3 t ≤ Masse ≤ 6 t Ou • Chargeuse à chenilles ou sur pneumatiques • 5 t ≤ Masse ≤ 6 t Ou • Compacteur À cylindres, sur pneumatiques ou mixte • 3 t ≤ Masse ≤ 6 t	<u>Surface</u> • Évolutions des 2 engins : 225 m2 minimum (15 m x 15 m) adaptée aux épreuves à réaliser <u>Matériel</u> • 2 panneaux de signalisation (stop, sens interdit) • Unité de transport (camion, benne sur remorque ou Motobasculeur) adaptée à la pelle, et à la chargeuse le cas échéant • Accessoires de levage adaptés aux charges à manutentionner • Camion ou remorque porte-engins adapté(e) aux deux engins <u>Charges</u> • Simple : masse ≥ 50% capacité nominale de l'engin • Complexe : masse ≥ 50% capacité nominale de l'engin, centre de gravité déporté • Longue : masse ≥ 25% capacité nominale de l'engin, longueur ≥ 4 m
Cat B1	<u>Engin représentatif :</u> • Pelle hydraulique à chenilles ou sur pneumatiques avec godet rétro • Equipée pour le levage de charges • Masse > 12 t	<u>Surface</u> • Évolutions : 225 m2 minimum (longueur ≥ 5x longueur de la pelle) adaptée aux épreuves à réaliser • Chargement des matériaux : 225 m² minimum (15 m x 15 m) • Déchargement des matériaux : 100 m2 minimum (10 m x 10 m) <u>Matériel</u> • 2 panneaux de signalisation (stop, sens interdit) • Unité de transport (camion, benne sur remorque ou motobasculeur) adaptée à la pelle • Accessoires de levage adaptés aux charges à manutentionner • Camion ou remorque porte-engins adapté(e) à l'engin (si option « porte-engins ») <u>Charges</u> • Simple : masse ≥ 50% capacité nominale de l'engin • Complexe : masse ≥ 50% capacité nominale de l'engin, centre de gravité déporté • Longue : masse ≥ 25% capacité nominale de l'engin, longueur ≥ 4 m
Cat B2	<u>Engin représentatif :</u> • Machine de sondage ou de forage • Machine automotrice, à conducteur porté ou accompagnant, • Equipée de mors de serrage • Masse > 2 t	<u>Surface</u> • Évolutions : 225 m2 minimum (15 m x 15 m) adaptée aux épreuves à réaliser
Cat C1	<u>Engin représentatif :</u> • Chargeuse sur pneumatiques • Masse > 6 t Ou • Chargeuse-pelleteuse sur pneumatiques • Masse > 6 t	<u>Surface</u> • Évolutions : 400 m2 minimum (longueur ≥ 5x longueur de la chargeuse ou de la chargeuse-pelleteuse) adaptée aux épreuves à réaliser • Chargement des matériaux : 225 m2 minimum (15 m x 15 m) • Déchargement des matériaux : 100 m2 minimum (10 m x 10m) <u>Matériel</u> • 2 panneaux de signalisation (stop, sens interdit) • Unité de transport (camion, benne sur remorque ou Motobasculeur) adaptée à la chargeuse ou à la chargeuse-pelleteuse • Accessoires de levage adaptés aux charges à manutentionner • Camion ou remorque porte-engins adapté(e) à l'engin (si option « porte-engins ») <u>Charges</u> • Simple : masse ≥ 50% capacité nominale de l'engin • Complexe : masse ≥ 50% capacité nominale de l'engin, centre de gravité • Longue : masse ≥ 25% capacité nominale de l'engin, longueur ≥ 4 m

Cat C2	<u>Engin représentatif :</u> • Bouteur à chenilles • Masse > 6 t	<u>Surface</u> • Évolutions : 625 m2 minimum (longueur ≥ 5x longueur de l'engin) adaptée aux épreuves à réaliser <u>Matériel</u> • 2 panneaux de signalisation (stop, sens interdit) • Camion ou remorque porte-engins adapté(e) à l'engin (si option « porte-engins »)
Cat C3	<u>Engin représentatif :</u> • Niveleuse Automotrice • Masse > 6 t	<u>Surface</u> • Évolutions : 625 m2 minimum (longueur ≥ 5x longueur de l'engin) adaptée aux épreuves à réaliser <u>Matériel</u> • 2 panneaux de signalisation (stop, sens interdit) • Camion ou remorque porte-engins adapté(e) à l'engin (si option « porte-engins »)
Cat D	<u>Engin représentatif :</u> • Compacteur à cylindres • Sur pneumatiques ou mixte • Masse > 6t	<u>Surface</u> • Évolutions : 400 m2 minimum (longueur ≥ 5x longueur de l'engin) adaptée aux épreuves à réaliser <u>Matériel</u> • 2 panneaux de signalisation (stop, sens interdit) • Camion ou remorque porte-engins adapté(e) à l'engin (si option « porte-engins »)
Cat E	<u>Engin représentatif :</u> • Tombereau Rigide ou articulé • Masse > 6 t	<u>Surface</u> • Évolutions : Circuit de longueur 500 m minimum (avec une ligne droite de 225 m au moins), permettant de monter les vitesses et de garantir les distances de freinage et d'arrêt • Chargement / déchargement des matériaux : 400 m2 minimum (20 m x 20 m) <u>Matériel</u> • 2 panneaux de signalisation (stop, sens interdit) • Engin de chargement adapté au tombereau • Camion ou remorque porte-engins adapté(e) à l'engin (si option « porte-engins »)
Cat F	<u>Engin représentatif :</u> • Chariot de manutention tout-terrain à conducteur porté • À flèche télescopique • Avec stabilisateurs • Muni de bras de fourche • Capacité ≥ 4 t • Portée ≥ 8 m • Masse > 6 t	<u>Surface</u> • Évolutions : 400 m2 minimum (longueur ≥ 5x longueur du chariot) adaptée aux épreuves à réaliser <u>Matériel</u> • 2 panneaux de signalisation (stop, sens interdit) • Camion ou remorque adaptée pour le chargement des 3 charges simples • Camion ou remorque porte-engins adapté(e) à l'engin (si option « porte-engins ») <u>Charges</u> • Simples : 3 charges de masse ≥ 50% capacité nominale de l'engin • Complexe : masse ≥ 50% capacité nominale de l'engin, centre de gravité déporté • Longue : masse ≥ 25% capacité nominale de l'engin, longueur ≥ 4 m
Cat G	<u>Engin représentatif :</u> • Deux engins choisis parmi la liste des engins représentatifs des catégories B à F ET • Un engin à chenilles • Un engin sur pneumatiques ou à cylindre(s)	<u>Surface</u> • Évolutions des 2 engins : 625 m2 minimum, adaptée aux épreuves à réaliser <u>Matériel</u> • 2 panneaux de signalisation (stop, sens interdit) • Camion ou remorque porte-engins adapté(e) aux deux engins